

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport annuel sur les infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH/SIDA;¹

Notant avec une profonde inquiétude l'augmentation constante des infections à VIH et des cas de SIDA dans la Région, la prévalence élevée et l'incidence accrue des IST dans certaines zones et populations, et leurs conséquences néfastes possibles sur les personnes et les systèmes de santé;

Reconnaissant l'importance de continuer à encourager des modes de vie favorables à la santé;

Reconnaissant en outre le rôle éducatif de la promotion de la santé auprès des groupes vulnérables, en particulier les jeunes, sur les dangers des comportements à haut risque;

Se félicitant des résultats positifs observés à la suite des activités de promotion des préservatifs et des programmes d'éducation pour la santé à l'intention des prostitué(e)s et de leurs clients au Cambodge, de l'extension de ces programmes et de la mise en place de projets pilotes similaires dans d'autres pays de la Région;

Se félicitant en outre des résultats des programmes de prévention bien ciblés auprès de groupes spécifiques de population vulnérables, tels les toxicomanes par voie intraveineuse dans certains pays de la Région;

¹ Document WPR/RC54/6.

Constatant qu'une volonté politique de haut niveau a été un élément clé de réussite de ces programmes;

Notant que les récentes avancées mondiales en matière de traitements contre le VIH/SIDA (antirétroviraux et thérapies contre les infections opportunistes) ont le potentiel d'en améliorer l'accès et l'utilisation;

Notant en outre l'augmentation possible de la pharmacorésistance du VIH dans la Région;

Notant les taux élevés de tuberculose dans la Région, cause de co-infections VIH/tuberculose;

Se félicitant de l'appui financier du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme à plusieurs Etats Membres de la Région;

Reconnaissant qu'il est important de renforcer les politiques et les législations pour soutenir les programmes de lutte contre les IST et le VIH/SIDA;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

(1) de renforcer la surveillance épidémiologique des IST et du VIH/SIDA en y incluant la surveillance comportementale;

(2) de promouvoir des modes de vie qui permettent de réduire la transmission des IST et du VIH/SIDA, telles que des relations sexuelles plus tardives ou des pratiques sexuelles sans risque;

(3) de renforcer la promotion de la santé auprès des groupes vulnérables, en particulier les jeunes, dans le cadre d'une approche intégrée;

(4) de continuer à renforcer la prévention primaire de la transmission du VIH, notamment en ciblant les groupes les plus exposés aux infections à VIH au moyen de programmes efficaces de promotion des préservatifs, de programmes appropriés de prise en charge globale des IST et de programmes de réduction des méfaits de la toxicomanie par voie intraveineuse;

(5) de continuer à renforcer les programmes de sécurité transfusionnelle;

(6) de poursuivre la recherche dans le domaine de la faisabilité, des coûts et des avantages des programmes de prévention de la transmission du VIH des mères infectées à leurs enfants;

(7) de redoubler d'efforts pour impliquer les hommes dans tous les aspects des programmes de prévention du VIH/SIDA;

(8) de renforcer la mise en oeuvre des politiques et des programmes visant à réduire les préjugés à l'encontre des malades du SIDA et de mettre en oeuvre la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée par la Vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en particulier les clauses soulignant l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes (clause 14), reconnaissant le rôle essentiel de la pleine réalisation des droits de l'homme (clause 16), affirmant le rôle décisif joué par les partenariats (clause 32), et reconnaissant le rôle particulier joué par les jeunes et les personnes atteintes du VIH/SIDA (clause 33);

(9) d'élaborer des politiques nationales plurisectorielles de large portée sur les soins aux séropositifs et aux malades du SIDA ou de les renforcer, d'améliorer l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA, notamment l'accès aux médicaments contre le VIH et le SIDA, qui permettent d'atténuer les conséquences de la maladie chez les personnes atteintes du VIH/SIDA;

(10) de préparer les systèmes de santé à répondre à la demande croissante de soins de la part d'un nombre toujours plus important de malades du SIDA;

(11) de maintenir et de renforcer la volonté politique et la mobilisation de ressources supplémentaires pour les programmes VIH/SIDA dans le cadre d'une approche intégrée;

(12) de renforcer la collaboration plurisectorielle;

2. PRIE le Directeur régional :

(1) de continuer à améliorer le système régional de surveillance des IST, du VIH/SIDA et des infections connexes transmises par le sang et la surveillance de la pharmacorésistance du VIH;

(2) de collaborer avec les Etats Membres afin d'encourager des modes de vie favorables à la santé;

(3) de continuer à renforcer la collaboration technique avec les Etats Membres en accordant une attention particulière :

(a) à la prévention primaire par la promotion des préservatifs;

(b) aux stratégies appropriées à bases factuelles pour réduire les méfaits de la toxicomanie par voie intraveineuse;

(c) aux stratégies appropriées de prévention de la transmission du VIH des mères infectées à leurs enfants;

(d) aux politiques de sécurité transfusionnelle;

(e) aux soins des malades du SIDA, y compris l'accès aux médicaments pour le traitement du VIH et du SIDA;

(f) aux politiques appropriées de prévention de la pharmacorésistance du VIH;

(g) à la co-infection VIH/tuberculose;

(h) à une législation appropriée en accord avec la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de l'Assemblée générale des Nations Unies et relative à l'accès aux médicaments contre le VIH/SIDA;

(4) de renforcer la coordination entre l'OMS et l'ONUSIDA, leurs autres co-parrains et partenaires et de renforcer la mobilisation des ressources;

(5) de continuer à fournir un appui aux Etats Membres dans la préparation de propositions de haute qualité pour le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et la mise en oeuvre des projets approuvés;

(6) de continuer à soumettre un rapport annuel au Comité régional sur la situation des IST et du VIH/SIDA dans la Région.

Neuvième séance, 12 septembre 2003
WPR/RC54/SR/9